



Montpellier Métropole Hockey Club

Dossier d'inscription Saison sportive 2023-2024



Madame, Monsieur,

Afin d'intégrer le MMHC pour la saison sportive 2023-2024, votre adhésion au club est indispensable.

Toute adhésion implique le respect du règlement intérieur du club ci-joint.

La procédure d'adhésion nécessite de compléter les 3 étapes suivantes (détaillées dans les pages suivantes) :

Etape 1 : certificat médical

Etape 2 : inscription ou mise à jour sur HockeyNet

Etape 3 : finalisation de l'inscription et règlement de la cotisation sur les heures de permanences

Attention : A partir du **dimanche 10 septembre 2023**, les personnes, n'ayant pas finalisé leur inscription, ne seront pas autorisées à participer aux entraînements et autres activités sportives. De plus, le coût de la cotisation sera majoré de **15€ pour frais de traitement**.

Etape 1 : Certificat médical

1/ Les mineurs :

Les **MINEURS** n'ont plus besoin de fournir un certificat médical d'aptitude pour la prise ou le renouvellement d'une licence sportive. Le certificat médical est remplacé par un questionnaire équivalant à une attestation parentale dans le cadre d'une prise ou d'un renouvellement de licence.

A noter : la production d'un certificat médical demeure dès lors que la réponse au questionnaire de santé du **mineur** conduit à un examen médical. Il en est de même pour toute procédure de sur-classement.

Le questionnaire de santé doit être rempli par les personnes exerçant l'autorité parentale. Ces dernières doivent attester que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative.

A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée daté **de moins de 6 mois**.

Attestation à cocher dans HockeyNet.

Il est précisé en entête de l'auto questionnaire qu'il est préférable que ce soit l'enfant qui le remplisse, ce qui explique la forme choisie et la simplicité du vocabulaire, mais la responsabilité demeure, bien entendu, sur les parents ou les détenteurs de l'autorité parentale. L'auto questionnaire comprend 5 parties chronologiques, et 24 questions. Les réponses ne peuvent être que « oui » ou « non ».

2/Les majeurs :

Concernant les publics **MAJEURS**, un questionnaire de santé « QS-SPORT » sera à remplir par le licencié(e), dans le cadre du **renouvellement** de sa licence **et** si le précédent certificat médical date de **moins de 3 saisons**.

Cet auto-questionnaire de santé permet de savoir si le pratiquant doit fournir un certificat médical pour renouveler sa licence sportive.

Le licencié(e) doit attester que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, il sera tenu de produire un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée daté **de moins de 6 mois**.

Attestation à cocher dans HockeyNet.

Nota : aucune modification concernant la procédure de sur-classement.

Le dossier médical de sur-classement devra être utilisé chaque saison dans tous les cas de sur-classement.

3/ Les CHAM :

Les **enfants en CHAM** doivent fournir un certificat médical provenant obligatoirement du centre de médecine du sport diététique et psychologie Languedoc Roussillon (66 esplanade de l'égalité 34090 Montpellier Tel : 04-67-67-44-90).

Etape 2 : HockeyNet

1/ Pour les licenciés ffhg de l'année précédente :

a/ aller sur le site : <https://licencies.hockeynet.fr/auth/login>

b/ se connecter : *pour rappel le nom d'utilisateur est le numéro de licence.*

c/ mettre à jour son dossier :

i/ cliquer sur l'onglet **prendre une licence**

ii/ dans la liste déroulante sélectionner la structure « 91003 – Montpellier Métropole Hockey Club » et cliquer sur **commencer la prise de licence avec cette structure**

iii/ sur la page informations du licencié, mettre à jour et/ou compléter les informations personnelles si besoin, cocher les onglets charte de protection des données, droit à l'image, offres commerciales, lettre d'information si vous le souhaitez, puis cliquer sur **continuer la saisie**

iv/ sur la page choix de la licence :

- choisir le type de licence (*compétition ou loisirs, mais pas 'découverte' valable 10 jours*)
- cocher **hockey sur glace**
- compléter la partie certificat médical (soit en cochant l'attestation de réponses négatives au questionnaire, soit en complétant les informations à l'aide du certificat médical à déposer)
- dans le cadre informations complémentaires, cocher **AVEC** à l'onglet Assurance IA
- à partir de U15, pour les joueurs évoluant en championnat, cocher **vous êtes éligible au statut « joueur formé localement »** et **déposer le formulaire** d'éligibilité au statut de JFL. (en annexe page 10)

v/ cliquer sur **calculer le tarif**

Attention : il s'agit du coût de la licence fédérale uniquement (incluse dans la cotisation club)

vi/ cliquer sur **continuer avec cette licence**

vii/ sur la page récapitulative de la commande cliquer sur **continuer** si tout est ok.

2/ Pour les nouveaux licenciés :

a/ Avant d'engager la procédure en ligne, être en possession de :

- pièce d'identité en format numérique pour une 1^{ère} inscription
- photo d'identité en format numérique
- certificat médical en format numérique le cas échéant

b/ aller sur le site : <https://licencies.hockeynet.fr/auth/login>

i/ cliquer sur **création de compte**

ii/ suivre les instructions, charger les pièces nécessaires.

Puis,

iii/ cliquer sur l'onglet **prendre une licence**

iv/ dans la liste déroulante sélectionner la structure « 91003 – Montpellier Métropole Hockey Club » et cliquer sur **commencer la prise de licence avec cette structure**

v/ sur la page informations du licencié, mettre à jour et/ou compléter les informations personnelles si besoin, cocher les onglets charte de protection des données, droit à l'image, offres commerciales, lettre d'information si vous le souhaitez, puis cliquer sur **continuer la saisie**

vi/ sur la page choix de la licence :

- choisir le type de licence (*compétition ou loisirs, mais pas 'découverte' valable seulement 10 jours*)
- cocher **hockey sur glace**
- compléter la partie certificat médical (soit en cochant l'attestation de réponses négatives au questionnaire, soit en complétant les informations à l'aide du certificat médical à déposer)
- dans le cadre informations complémentaires, cocher **AVEC** à l'onglet Assurance IA

vii/ cliquer sur **calculer le tarif**

Attention : il s'agit du coût de la licence fédérale uniquement (incluse dans la cotisation club)

viii/ cliquer sur **continuer avec cette licence**

ix/ sur la page récapitulative de la commande cliquer sur **continuer** si tout est ok.

Pour une personne née à l'étranger, une procédure de transfert pourrait vous être demandé. Dans ce cas, contactez nous à mmhc@montpellier-vipers.com.

Cas particuliers

1/ Sur classement/ Sous classement :

Il est demandé aux garçons :

- i/ nés en 2009/ 2011/ 2013 de remplir un dossier de sur classement
- ii/ nés en 2004/ 2005/ 2006/ 2008 de remplir un dossier de sur-classement avec ECG
- iii/ nés en 2003 de remplir un dossier de sous classement.

Il est demandé aux filles :

- i/ nées entre 2004 et 2010 compris de remplir un dossier sous-classement
- ii/ nées entre 2007 et 2009, évoluant en championnat féminin de remplir un dossier de sur classement.

Les dossiers de sur classement ou de sous classement permettent aux joueurs/ aux joueuses d'évoluer dans la catégorie supérieure/ inférieure. Leur intégration se fera au cas par cas sur avis de l'entraîneur.

Ces différents dossiers sont à trouver en pièces jointes.

2/ Les transferts :

Pour un transfert, la demande est faite par le club via le site de la FFHG après que vous ayez effectué la demande de licence.

Etape 3 : finalisation de l'inscription et règlement de la cotisation

1/ Je calcule ma cotisation :

La cotisation comprend :

- i/ la licence fédérale
- ii/ les entraînements (glace/ hors-glace/ vidéo pour certaines catégories), ce qui implique la location de la glace, l'achat de matériel pédagogique, la rémunération de l'entraîneur.
- iii/ une tenue de hors-glace pour les catégories de U9 à U20
- iv/ la participation au championnat pour les équipes compétition, ce qui implique les frais d'engagement des équipes, la location de la glace et la rémunération des arbitres pour les matchs à domicile, les frais de location de véhicules à partir de la catégorie U11, hors déplacement à Nîmes (location minibus, bus, billet de train) pour les matchs à l'extérieur.

Attention, merci de vouloir noter que:

Jusqu'à présent , nous étions un des rare club a prendre en charge la totalité des frais de déplacement (minibus, bus, train, essence, péage et qq fois hotels) à partir de la catégorie U11. Nous allons nous aligner sur la gestion d'autres clubs. Le club prendra à sa charge les locations (minibus, bus, train) et **les frais annexes (essence/péage/hotel) seront à la charge du licencié.**

Il est bien sur possible de minimiser ces frais restants à votre charge via des actions de mécénat par équipe avec déduction d'impôts à la clef.

La participation aux tournois amicaux qui pourront être proposés aux licenciés n'est pas comprise dans la cotisation, les participants devront s'organiser entre eux pour les frais d'engagement, le déplacement et l'hébergement avec l'aide du responsable d'équipe.

Catégorie	Cotisation
Ecole de hockey (débutants)	220,00 €
U7 (2017-2018)	220,00 €
U9 (2015-2016)	360,00 €
U11 (2013-2014)	600,00 €
U13 (2011-2012)	600,00 €
CHAM	320,00 €
U15 (2009-2010)	600,00 €
U17 (2007-2008)	600,00 €
U20 (2004-2005-2006)	600,00 €
Loisirs	340,00 €
Dirigeant	68,00 €
Table de marque	17,00 €

i/ A partir du 2^e licencié d'une même famille (parent – enfant - fratrie), une réduction de 50€ est applicable, hors licence « dirigeant », « table de marque » et « Ecole de hockey ».

ii/ Sur présentation du Pass Sport, la réduction sera appliquée au montant de la cotisation. En cas de présentation tardive (après encaissement de la cotisation), le club ne pourra pas en tenir compte et ne procédera pas au remboursement du montant de l'aide.

iii/ Le montant de la prime, pour l'option de base, du contrat d'assurance collectif individuelle accident (option A) proposé par la FFHG qui couvre le licencié en cas d'accident corporel est compris dans le prix de la cotisation.

Il existe des options complémentaires B ou C auxquelles le licencié peut adhérer. Elles lui seront proposées via un lien que vous obtiendrez dans le mail que la FFHG enverra suite à la validation de la licence. La souscription et le paiement se feront en directement ligne par le licencié.

iv/ Les frais de type transfert, prêt, licence bleue...sont appliqués au tarif FFHG et à la charge du licencié.

2/ je prépare mon règlement :

Les modes de paiement acceptés sont :

i/ virement **de la totalité de la cotisation annuelle**

Compte MMHC au CIC Port Marianne

IBAN : FR76 1005 7192 3900 0203 9530 181

BIC : CMCIFRPP

ii/ chèque à l'ordre de «MMHC» - les frais liés à un rejet seront à la charge de l'émetteur

iii/ espèces

iv/ chèques ANCV

v/ CB

L'étalement du paiement des cotisations est possible mais **TOUS les chèques** sont à remettre le jour de l'inscription :

- Pour les catégories en compétition, 4 échéances maximum : septembre, octobre, novembre, janvier
- Pour les autres catégories : 3 échéances maximum : septembre, octobre, novembre
- Autres demandes : contacter la trésorière à mmhc.tresorier@montpellier-vipers.com

3/Je remplis l'autorisation de droit à l'image, l'autorisation de démarchage commercial et l'acceptation du règlement intérieur :

Documents en annexe, page 5

4/ Je viens m'inscrire lors des permanences qui ont lieu à la patinoire :

- mardi 29/08/2023 de 17h30 à 20h00
- mercredi 30/08/2023 de 17h30 à 20h00
- vendredi 01/09/2023 de 17h30 à 20h00

DROIT A L'IMAGE

Licencié mineur : Je soussigné(e) _____
 accepte* / n'accepte pas* que mon enfant _____ soit pris en photo ou en vidéo par le club.

Licencié majeur : Je soussigné(e) _____
 accepte* / n'accepte pas* d'être pris en photo ou en vidéo par le club.

En acceptant, je m'engage à ne faire aucune restriction du droit à l'image de mon enfant / de moi-même*, et ne demander aucune contrepartie à l'Association.

Je donne l'autorisation au Montpellier Métropole Hockey Club de présenter l'image de mon enfant* / de moi-même* dans le respect des droits de la personne pour toute diffusion et sur tout support jugé utile par l'Association.

Date et signature du responsable légal précédée de la mention « lu et approuvé »

OFFRES COMMERCIALES / PARTENAIRES CLUBS

Je soussigné(e) _____ atteste que j'autorise le MMHC à utiliser mes données personnelles à des fins promotionnelles ou commerciales pour ses propres activités (billetterie, produits dérivés).

Je soussigné(e) _____ atteste que j'autorise le MMHC à transmettre certaines de mes données personnelles (nom, prénom, e-mail, adresse postale) à des tiers, et notamment ses partenaires et fournisseurs officiels, à des fins commerciales, associatives ou humanitaires.

Date et signature du responsable légal précédée de la mention « lu et approuvé »

Règlement Intérieur

Je soussigné(e) _____ atteste que j'ai pris connaissance du règlement intérieur du MMHC et comprends que mon adhésion m'oblige au respect de celui-ci.

Date et signature du responsable légal précédée de la mention « lu et approuvé »

Date et signature du licencié mineur précédée de la mention « lu et approuvé »